



NOUVEAUX ENJEUX DES ADMINISTRATEURS

Jeudi 26 janvier 2017 / Luxembourg

MODERNISATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS, TVA, RESPONSABILITÉS... LES CHANGEMENTS POUR 2017

- Actualités : quels sont les risques en matière de responsabilités civiles et pénales ?
- Quels sont les apports majeurs de la loi du 10 août 2016 pour la fonction d'administrateur ?
- Quels sont les changements induits par la circulaire n°781 du 30 septembre 2016 et applicables au 1^{er} janvier 2017 ?
- Quel est le rôle potentiel de l'administrateur dans la conduite stratégique de son entreprise ?



Amélie BRY
CONFERENCE MANAGER

À mesure que le législateur luxembourgeois intensifie les lois sans cesse plus contraignantes et dans un contexte marqué par d'importantes tensions économiques, les administrateurs sont conscients de la portée de leurs responsabilités et cherchent à s'outiller pour mieux assumer leur rôle.

IFE souhaite proposer sa conférence annuelle pour les administrateurs désireux de jouer ce rôle et d'améliorer leurs pratiques en matière de gouvernance.

Ce séminaire a pour objectifs de balayer les grandes questions auxquelles peut être confronté un administrateur. Il doit permettre à ces administrateurs de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils évoluent, et ainsi de mieux investir leur rôle, qui devient à la fois de plus en plus stratégique et en parallèle, de plus en plus technique.

Ce séminaire couvre notamment les questions suivantes :

- Quels sont les changements induits par la loi du 10 août 2016 ?
- Quelles sont les nouveautés apportées par l'assujettissement à la TVA ?
- Quelles sont les actualités en matière de responsabilité civile et pénale ?
- Quel est le rôle potentiel de l'administrateur dans la conduite stratégique de son entreprise ?

Un événement annuel à ne pas manquer.

À QUI S'ADRESSE CE STAGE ?

- Présidents, directeurs généraux
- Administrateurs exécutifs et non exécutifs
- Administrateurs du conseil d'administration
- Administrateurs du comité d'audit
- Administrateurs indépendants
- Administrateurs délégués
- Administrateurs provisoires et mandataires judiciaires
- Dirigeants d'entreprises, gérants
- CEO, top managers
- Membres des comités de direction
- Directeurs juridiques, financiers et administratifs
- Investisseurs institutionnels
- Contrôleurs financiers, Risk Managers
- Actionnaires
- Réviseurs d'entreprises, experts-comptables
- Juristes d'entreprise
- Conseillers juridiques
- Avocats spécialisés, consultants
- Fiduciaires
- Gestionnaires de la Conformité, Compliance officers
- Courtiers et cadres spécialisés en Assurance pour les administrateurs

QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Connaître les droits et les obligations régissant la fonction d'administrateur
- S'informer et prévenir le risque sur la responsabilité fiscale des administrateurs
- Faire progresser les administrateurs dans leur connaissance et compréhension des pratiques de gestion des risques liés à leur fonction.

QUELLE EST LA MÉTHODE DE TRAVAIL ?

- Un programme défini en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes des professionnels
- Une approche pratique de la matière, au travers d'exemples tirés des expériences de chacun

POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

La remise d'un support écrit spécialement élaboré pour la formation

Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à abry@efe.fr

JEUDI 26 JANVIER 2017

JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR :

Laurence Jacques

Avocat à la Cour

VANDENBULKE

8h45 Accueil des participants

9h00 Introduction pour le Président de séance

9h15

Loi du 10 Août 2016 portant sur la modernisation du droit des sociétés : quels sont les changements apportés à la fonction d'administrateur ?

- Rappel des principes clés de la fonction
- Quelles sont les nouvelles tâches et responsabilités de la fonction ?
- Quels sont les changements pour les délégués à la gestion journalière ? Quelles sont les nouvelles règles de conduite ?
- Nouvelle structure en SAS : quelles sont les compétences du président ? Jusqu'où s'étend l'amplitude de la responsabilité du président ?
- SARL simplifiée - pour quel type d'activité et quelles perspectives pour la fonction ? Quelles conditions à remplir par le gérant ?

Michael Jonas

Counsel

ARENDT & MEDERNACH S.A.

10h15

Actualités : quels sont les risques en matière de responsabilité civile et pénale de l'administrateur ?

- Rappel des principes de responsabilité civile et pénale
- Quels sont leurs devoirs et responsabilités en matière comptable et fiscale ?
- Quelles sont leurs responsabilités envers les créanciers en cas de difficultés financières de la société ?
- **Étude de cas** : la démission intempestive de l'administrateur
- **Étude de cas** : cumul des fonctions de gérant et de salarié et fin de la relation de travail

Laurence Jacques

Avocat au Barreau du Luxembourg

VANDENBULKE

11h15 Café-Networking

11h45

Quels sont les apports de la circulaire n°781 du 30 septembre 2016 relative au régime TVA applicable aux administrateurs ?

- Quels sont les changements applicables au 1^{er} janvier 2017 ?
- Quelles sont les clarifications apportées par la circulaire ? Quelles sont les activités concernées ? Quels sont les cas d'exception ? Quelles sont les précisions utiles à apporter ?
- Quelle est la situation concrète pour les administrateurs de fonds d'investissement ? Pour les administrateurs participant à la gestion de fonds (structures AIFM et mandats Manco) ?

Bruno Gasparotto

Principal Tax Law

ARENDT & MEDERNACH S.A.

12h30 Session de questions/réponses

12h45 Lunch

14h15

Quel est le rôle de l'administrateur en 2017 ?

Denis Van den Bulke

Avocat au Barreau de Bruxelles

Avocat au Barreau de Luxembourg

VANDENBULKE

15h15 Café-Networking

15h30

Quelques points d'attention pour les administrateurs de filiales et de sociétés réglementées

- Administrateur dans une filiale luxembourgeoise d'un groupe de sociétés : quelle gouvernance des filiales et des relations avec leurs maisons mères ?
- Assurance - Quels sont les moyens à la disposition des administrateurs pour limiter leurs risques (polices d'assurance) ? Quels sont les cas d'exclusions de responsabilités ?
- Mandats réglementés – mandats PSF : quels sont les changements de pratique ? Quelles sont les recommandations de la CSSF ?
- Quelles sont les best practices ?

Anne-Marie Nicolas

Partner

LOYENS & LOEFF

16h45 Session de questions/réponses

17h00 Clôture de la formation par le Président de séance

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



Renseignements programme

Amélie Bry - abry@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE by Abilways
Rue de la Science, 4
1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20
Fax : +32 (0)2 534 89 81
infoclient-ife@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

850 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements
et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BGL BNP Paribas
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000
Code BIC : BGLLULLL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec
mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre
confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10
jours avant la formation.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément
à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces
informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une
cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être
destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la
Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la
centrale de réservation BBA par mail : formation.netbba.com, en
précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un
remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus
tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai,
le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation
est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si
elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou
100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins
de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment,
sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées
des remplaçants.

Date et lieu de la formation

JEUDI 26 JANVIER 2017

LUXEMBOURG

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié.
Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours
avant la formation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier

le programme si, malgré tous leurs efforts,

les circonstances les y obligent.



Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence "**Nouveaux enjeux des
administrateurs**" du Jeudi 26 janvier 2017 (code 26356)

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous
en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre directeur fiscal _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

26356